



Taekwondo Canada est à la recherche d'athlètes qui souhaiteraient soumettre leur candidature pour occuper le rôle d'administrateur(trice) représentant(e) des athlètes (ARA). L'admissibilité et les critères pour devenir administrateur(trice) représentant(e) des athlètes sont indiqués dans la description du rôle d'administrateur(trice) représentant(e) des athlètes de Taekwondo Canada ci-dessous. **Les candidatures seront acceptées du vendredi 28 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025.**

TYPE DE POSTE

Bénévole. Veuillez noter qu'il s'agit d'un poste bénévole et qu'aucune rémunération n'est prévue. Toutes les dépenses raisonnables liées aux déplacements, aux réunions et aux comités seront couvertes par Taekwondo Canada.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

Vendredi 4 avril 2025

MISSION

La mission de l'administrateur(trice) représentant(e) des athlètes (ARA) consiste à siéger au conseil d'administration (CA) de Taekwondo Canada afin de s'exprimer au nom des athlètes de l'équipe nationale de haute performance de Taekwondo Canada, de représenter et de promouvoir la voix des athlètes, de s'assurer que les préoccupations liées au groupe d'athlètes sont entendues et qu'on y répond, et de s'assurer que Taekwondo Canada se concentre sur les besoins et les intérêts de ses athlètes en prenant en considération tous les enjeux qui peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur les athlètes de haute performance.

QUI PEUT SOUMETTRE SA CANDIDATURE ?

Les athlètes qui sont actuellement membres de l'équipe nationale senior de Taekwondo Canada, ou les athlètes qui ont été membres de l'équipe nationale senior de Taekwondo Canada pendant une période de quatre (4) à huit (8) ans avant l'élection, tant que cette personne est impliquée dans le sport du taekwondo.

Le comité de sélection initial tiendra aussi compte de facteurs d'inclusion, de la maîtrise de l'anglais et du français, des expériences en matière de gouvernance ou de gestion du sport et d'autres compétences acquises en tant qu'athlète (qualifications, éducation, rôles de direction, certifications).

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE TEMPS

Le conseil d'administration tiendra au moins quatre (4) réunions par année fiscale.

Soyez prêt à assister aux réunions et/ou événements suivants, le cas échéant et selon ce qui a été convenu :

- Réunions des comités
- Assemblées générales annuelles
- Retraites du conseil d'administration



- Assemblées générales extraordinaires
- Conférences
- Forum d'AthletesCAN

Les administrateurs de Taekwondo Canada et l'ARA ont un mandat de quatre (4) ans.

DESCRIPTION DU RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR(TRICE) REPRÉSENTANT(E) DES ATHLÈTES DE TAEKWONDO CANADA

Veillez consulter [la description du rôle d'administrateur\(trice\) représentant\(e\) des athlètes de Taekwondo Canada](#).

- taekwondo-canada.com/wp-content/uploads/2025/03/ATHCAN_TKDCAN_Athlete-Dir-Role-EOI_20250314_FRC.pdf

COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE :

1. Veillez consulter [la description du rôle d'administrateur\(trice\) représentant\(e\) des athlètes de Taekwondo Canada](#).
 - taekwondo-canada.com/wp-content/uploads/2025/03/ATHCAN_TKDCAN_Athlete-Dir-Role-EOI_20250314_FRC.pdf
2. Remplissez une demande en ligne en ajoutant ceci :
 - a. En 500 mots ou moins, veuillez décrire les aptitudes, les expériences ou les compétences et les attributs spécifiques que vous possédez et qui seraient pertinents au rôle d'administrateur(trice) représentant(e) des athlètes de Taekwondo Canada.
 - b. En 500 mots ou moins, si vous pouviez faire une suggestion pour améliorer l'expérience des athlètes dans le sport du taekwondo, quelle serait-elle ?
 - c. Joignez une photo récente de vous en vous assurant de posséder les droits afin que Taekwondo Canada puisse l'utiliser à des fins promotionnelles, au besoin.
3. Votre candidature sera évaluée en fonction des critères suivants :
 - (i) l'admissibilité, (ii) le leadership démontré par l'athlète, (iii) les perspectives uniques de l'athlète basées sur son expérience d'athlète et son expérience vécue (iv) d'autres compétences en matière de leadership ; et (v) d'autres qualités considérées comme pertinentes par le comité de sélection.
4. Vous serez contacté au plus tard le 2 avril 2025.
5. Les candidats retenus seront informés au plus tard le 3 avril 2025.
6. Taekwondo Canada publiera le nom de tous les candidats approuvés le 11 avril 2025.

Note : L'accès au formulaire de demande en ligne sera disponible sur le site de Taekwondo Canada pendant la période de dépôt des demandes.

VOTE :

- Le droit de vote sera accordé aux athlètes actifs actuels de l'équipe nationale de Taekwondo Canada.
- **Période de soumission des candidatures : vendredi 28 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025.**



- Seuls les électeurs admissibles recevront un lien pour voter.
- **Période de vote : lundi 14 avril 2025 au vendredi 25 avril 2025.**
- Il est prévu que les représentants des athlètes aient un mandat de quatre ans, comme c'est le cas des membres du conseil d'administration de Taekwondo Canada.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Mercedes Nicoll à l'adresse mnicoll@athletescan.ca.